Zeitschrift: Patrimoine fribourgeois = Freiburger Kulturgüter

Herausgeber: Service des biens culturels du canton de Fribourg = Amt für Kulturgüter des Kantons Freiburg

Band: - (1995)

Heft: 4

Artikel: Conserver ou restaurer? : La charpente du château de Mézières

Autor: Castella, Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1035840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONSERVER OU RESTAURER? LA CHARPENTE DU CHÂTEAU DE MÉZIÈRES

CLAUDE CASTELLA

Dans le domaine de la protection du patrimoine, l'action se décrit communément en termes de conservation et restauration. Les règles se construisent dans une relation étroite à l'action. Elles la précèdent et la guident, mais elles en subissent également l'influence. La première étape des travaux de sauvegarde du château de Mézières, en particulier la remise en état de la charpente, offre l'occasion de s'interroger sur le sens pragmatique des notions de conservation et restauration.

L'adaptation: condition de la conservation

La loi sur la protection des biens culturels, plus précisément son règlement d'exécution, désigne sous le terme de conservation l'action qui consiste à maintenir en bon état l'objet protégé; sous celui de restauration, l'action qui consiste à remettre en bon état l'objet. Dans cette acception le terme de conservation renvoie aux mesures à prendre pour éviter que l'état d'un objet se détériore; celui de restauration, aux mesures à prendre pour réparer un objet dont l'état s'est détérioré. Sous ces définitions élémentaires qui rejoignent celles usuelles du dictionnaire, la conservation désigne une action préventive, la restauration une action curative. Dans ce sens, la conservation et la restauration visent un même objectif, à savoir l'intégrité de l'objet.
L'évaluation de l'état dans lequel se trouve l'objet justifie l'une ou l'autre intervention. Si la détérioration porte atteinte à l'intégrité de l'objet, une restauration sera nécessaire; si tel n'est pas le cas, on se contentera de mesures de conservation.
Pour peu que l'on tente de décrire les modalités d'interventions sur des objets d'architecture, on s'apercevra rapidement que ces définitions élémentaires ne sont pas satisfaisantes.
L'application de ces notions au domaine des œuvres d'art, du mobilier, est pertinente; tel n'est pas le cas s'agissant d'architecture, d'immeubles. L'objet d'art et l'objet d'architecture diffèrent fondamentalement du point de vue des conditions de leur conservation. La notion d'intégrité a du sens pour une œuvre d'art qui par définition est achevée et en conséquence n'accepte aucune transformation; elle n'est pas pertinente pour l'objet d'architecture qui en règle générale assure sa pérennité par des adaptations successives à des exigences d'usage. La mise en musée pratiquée pour les objets d'art

Fig. 1 Château de Mézières, vue générale du sud-est, état en 1989.

n'est pas applicable aux objets d'architecture. Des musées existent dans ce domaine; sans ouvrir le débat sur la légitimité de telles réalisations, on admettra toutefois volontiers qu'il s'agit là d'un mode de conservation exceptionnel non applicable d'une manière générale au patrimoine architectural.

L'adaptation, qui trouve sa légitimité dans l'obsolescence, est une condition de la conservation de l'objet d'architecture; on comprendra que la notion de restauration telle qu'elle est appliquée à l'œuvre d'art n'est dès lors pas pertinente dans le domaine de l'architecture, sauf à ne retenir du terme que le sens de la réparation. Pour l'objet d'art, la restauration se trouve confrontée à la question de la définition des limites de l'intervention: quelle part d'ajouts supprimer et quelle part de retouches admettre comme légitime dans l'objectif du rétablissement de l'intégrité de l'œuvre. Pour l'objet d'architecture la question des limites de l'intervention se pose en des termes différents. Il s'agit d'évaluer la part des éléments variables liés aux exigences de la fonctionnalité, qu'elle soit de l'ordre de l'usage ou de la construction, et celle des éléments constants constitutifs de l'identité architecturale de l'objet, en sachant que l'objet changera d'état et que cette adaptation est la condition de sa sauvegarde.

L'authenticité ou l'historicité

L'objectif du rétablissement de l'état initial de l'objet s'oppose souvent à celui de la sauvegarde de l'authenticité des éléments qui le composent. La restitution de l'état initial peut impliquer le remplacement d'éléments originaux qui en raison de leur état ne remplissent plus leur rôle; la conservation des éléments d'origine peut impliquer l'insertion d'ajouts qui modifient l'état de l'ensemble. Les travaux de réparation de la charpente du château de Mézières permettent d'illustrer le propos.

Les pannes intermédiaires de la charpente étaient insuffisantes pour remplir de manière adéquate leur fonction statique. Cette faiblesse a été la cause de déformations et en conséquence d'un décentrage des forces qui a contribué au déversement du mur de façade sud-ouest.

Les conséquences de ce défaut de construction se sont sans doute manifestées peu de temps après l'édification du bâtiment. Des mesures de consolidation ont été prises: en particulier un contrefort a été construit en façade sud-ouest.
Face à cette situation, deux approches se sont opposées. L'architecte du maître de l'ouvrage proposait un démontage de la charpente et une reconstruction. Cette approche répondait d'une certaine manière à l'objectif d'une restitution de la forme initiale de la charpente en supprimant non seulement les déformations mais également les pièces ajoutées au cours des ans à des fins de consolidation et stabilisation. L'image initiale de la structure aurait dans l'ensemble été restituée. On n'aurait toutefois pas pu éviter une correction du défaut originel de la structure; l'augmentation de la section des pannes intermédiaires aurait été nécessaire. On n'aurait pas non plus pu éviter la mise en place d'un élément de reprise et de recentrage des charges en façade ouest, à moins de procéder à une reconstruction de la façade.
L'approche défendue par le service des biens culturels et l'expert fédéral répondait à l'objectif d'une conservation du plus grand nombre possible des éléments existants, en renonçant à corriger la déformation et en procédant à une consolidation et stabilisation par l'insertion de nouveaux éléments. Deux poutres triangulées ont été mises en place sous les pannes intermédiaires. Une troisième poutre triangulée a été placée le long de la façade sud-ouest, affaiblie par le déversement, pour reprendre les charges des deux treillis renforçant les pannes et les reporter sur les façades longitudinales (fig. 2). Cette intervention a modifié non seulement l'image mais également le fonctionnement statique de la structure d'origine. Elle a par contre permis de conserver la quasi-totalité des éléments authentiques en les réintégrant dans une nouvelle image de l'ensemble. Les pannes intermédiaires, bien que défectueuses et responsables du dérèglement de la charpente, n'ont pas été remplacées. Elles ont été conservées et intégrées dans une nouvelle forme constructive en tant que membrures supérieures des poutres triangulées insérées dans la structure (fig. 3). Le chevronnage qui d'ordinaire est renouvelé a été ici conservé en grande partie. Les chevrons ont été doublés sur leur face supérieure; ce procédé a permis de conserver en les renforçant des pièces qui auraient sinon dû être remplacées (fig. 4).

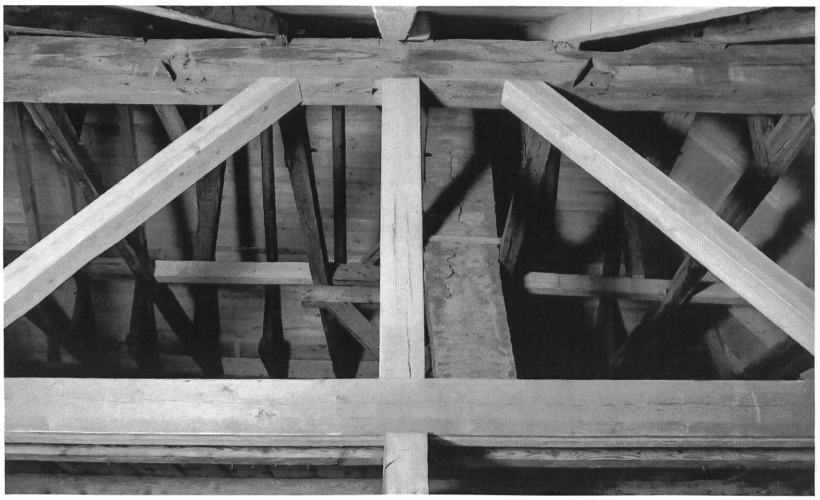

L'histoire: objet de la conservation

Le rétablissement de l'image de la structure d'origine aurait impliqué un démontage et une reconstruction. L'intégrité de la forme de la charpente d'origine aurait été pour l'essentiel rétablie, mais la substance matérielle conservée aurait dû être remplacée. L'insertion de nouveaux éléments dans l'objectif d'une conservation optimale de la substance matérielle existante a modifié la forme d'ensemble de la charpente. La priorité accordée à la conservation, en privilégiant le message de la substance matérielle authentique, a permis de préserver la lecture de l'histoire de la charpente, de l'écoulement du temps. L'intervention d'aujourd'hui s'inscrit comme un nouvel événement dans cette continuité temporelle. Elle devient une composante de l'histoire de la charpente; elle en propose une lecture: les éléments ajoutés pour

Fig. 2 Des poutres triangulées ont été insérées dans la structure pour renforcer les pannes intermédiaires sous-dimensionnées et décharger la façade pignon en reportant les charges sur les façades longitudinales.

Fig. 3 Les pannes intermédiaires d'origine ont été conservées et intégrées dans la nouvelle structure en tant que membrures supérieures des poutres triangulées.

la consolidation et la stabilisation signalent le défaut constructif qui a entraîné les déformations maintenues sensibles. Le rétablissement de la forme initiale, en corrigeant la déformation et en remplaçant les éléments défectueux, aurait au contraire effacé l'histoire. La démarche trouve également sa justification dans le fait qu'elle répond au principe de la réversibilité: les ajouts peuvent en tout temps être enlevés, l'état dans lequel la charpente se trouvait antérieurement à l'intervention peut être restitué.

La conservation accepte l'ajout alors que la restauration le récuse. Dans un discours historique qui paradoxalement nie l'écoulement du temps, la restauration cherche la vérité dans l'état initial qui donne sa valeur à l'objet. La conservation accepte les transformations comme constitutives du patrimoine en tant qu'elles témoignent de l'écoulement du temps. Le bâtiment a été agrandi au XVIIIe siècle. Un arêtier de la toiture initiale est resté en place bien qu'ayant perdu sa fonction suite à l'agrandissement. L'arêtier a été conservé comme témoin des transformations que l'édifice a subi (fig. 5). Suite à la déformation de la charpente, une partie de la panne faîtière d'origine a été remplacée et soutenue par un poteau. Ce dispositif de renforcement a été conservé et la panne faîtière doublée (fig. 6).

L'histoire devient l'objet de la conservation. Dans une telle approche tout élément significatif de l'histoire de l'objet mérite d'être conservé qu'elle que soit sa valeur au titre de l'histoire de l'art. Seuls les facteurs techniques et financiers deviennent déterminants.

Fig. 4 Le doublage des chevrons sur leur face supérieure a permis de conserver en les renforçant des pièces qui auraient sinon dû être remplacées.

Fig. 5 Un arêtier de la toiture initiale resté en place lors de l'agrandissement du XVIIIe siècle a été conservé comme témoin des transformations que l'édifice a subi.

Les enjeux techniques et financiers de la conservation

L'option prise pour la remise en état de la charpente du château de Mézières ne répondait pas uniquement à un souci de conservation. Elle répondait également à un souci d'économie: à quoi bon jeter si ça peut encore servir? Le coût des travaux de consolidation et de stabilisation tels qu'ils ont été exécutés était inférieur au coût d'un démontage et d'une reconstruction. Le maintien de la charpente permettait d'exécuter les travaux de consolidation et de stabilisation à l'abri de la couverture provisoire déjà en place et en conséquence de faire l'économie de la construction d'une toiture provisoire qui aurait été indispensable compte tenu des exigences liées à la protection des papiers peints de grande valeur que contient l'édifice.

L'option d'un démontage et d'une reconstruction aurait offert la sécurité d'un devis fiable basé sur un calcul ordinaire des coûts comme dans le cas d'une construction neuve. Dans le domaine de la réparation, l'évaluation des coûts est beaucoup plus délicate; elle implique une approche spécifique qui se heurte toujours à l'idée selon laquelle dans ce domaine on n'est jamais à l'abri de mauvaises surprises. L'expérience de Mézières démontre qu'une maîtrise des coûts est possible à condition toutefois d'admettre des études préliminaires plus poussées que d'ordinaire. Il s'agit de savoir si l'édifice ou tel élément de l'édifice peut être conservé, si l'on parviendra à trouver à tel problème de construction une solution qui n'est que rarement décrite dans un manuel et qui doit le plus souvent être inventée en fonction

du cas particulier. L'objectif technique apparaît comme un enjeu qui permet de faire des réputations.

Dans ce domaine on ne peut éviter d'aborder la question délicate du montant des honoraires. La conservation peut être un facteur d'économie à condition toutefois que les modalités d'exécution des travaux soient définies sur la base d'études plus poussées que d'ordinaire. Dans ce contexte le mode de calcul du montant des honoraires selon le coût des travaux n'est pas adapté. Les prestations supplémentaires non seulement ne seraient pas rémunérées, mais seraient de plus pénalisées dans la mesure même où elles contribuent à abaisser le coût des travaux. Pourtant ces études qui permettent d'établir de manière précise les conditions tant techniques que financières de l'intervention sont indispensables si l'on entend éliminer le risque d'être entraîné dans une opération aventureuse.

L'expérience montre que la conservation peut être un facteur d'économie. Vouloir s'enrichir et vouloir préserver son patrimoine ne sont pas pour autant synonymes.

Fig. 6 Suite à la déformation de la charpente, une partie de la panne faîtière d'origine a été remplacée et soutenue par un poteau. Ce dispositif de renforcement a été conservé et la panne faîtière doublée.

Zusammenfassung

Die Denkmalpflege spricht allgemein bei ihrer Arbeit entweder von Konservierung oder Restaurierung. Die Regeln, die bei der Anwendung dieser beiden Methoden dienen, sind das Ergebnis einer engen Auseinandersetzung mit der konkreten Arbeit. Sie sind für die Intervention am Objekt Voraussetzung und Richtschnur, sie werden aber auch während dem Arbeitsprozess auf die Probe gestellt. Die erste Etappe der Sicherungsarbeiten im Schloss Mézières, hier ist besonders die Instandstellung des Dachstuhls gemeint, bietet uns die Gelegenheit, die pragmatische Bedeutung der bei der Konservierung und Restaurierung verwendeten Grundsätze zu reflektieren.

Die Adaptation, die ihre Legimität aus dem Prozess der Alterung und/oder des Veraltetseins bezieht, ist für die Erhaltung der Architektur notwendig und unabdingbar. Das Prinzip oder die Methode der Restaurierung, wie sie bei der Behandlung von Kunstwerken üblich ist, kann bei Architektur nicht angewendet werden und ist für sie nicht adäquat. Die Methode der Konservierung dagegen erlaubt Ergänzungen, eine Massnahme, die bei der Restaurierung abgelehnt wird. In einem inzwischen historisch gewordenen Streit, der paradoxerweise den Faktor Zeit übersieht, sucht die Restaurierung die Wahrheit im ursprünglichen Zustand, in welchem der eigentliche Wert des Gegenstandes gesehen wird. Die Konservierung dagegen erlaubt grundsätzlich oder insofern Änderungen an einem Objekt, als sie ein Ausdruck der Zeit oder der Geschichte sind. Das in der Meinung, dass eine Konservierung, welche der Überlieferung der materiellen Substanz Vorrang gibt, weiterhin die Lektüre des historischen Objekts und der Spuren der Zeit offen lässt. Die Intervention hic et nunc wird so zu einem neuen Ereignis in der Zeitkontinuität, ein Teil der Geschichte des Objekts, gebunden an ein Interpretationsmodell. So verstandene Konservierung nimmt auch Rücksicht auf die Höhe des finanziellen Einsatzes: Weshalb wegwerfen, wenn die Sache noch brauchbar ist? Unser Exempel zeigt, dass Konservierung ein Sparfaktor sein kann.